



LETTRE OUVERTE AUX DÉPUTÉS, EN PARTICULIER AUX 124 SIGNATAIRES DE LA PROPOSITION DE LOI N° 3301

Bordes le 11 avril 2011

Monsieur ou Madame le Député,

C'est avec une vive stupéfaction mêlée d'amertume que nous avons pris connaissance de la proposition de loi N° 3301 visant à interdire, sur le territoire national, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels, que viennent de déposer 124 députés de la majorité gouvernementale.

Plusieurs de nos adhérents connaissent nombre d'entre eux et pourraient attester que le gaz de schiste n'est pas leur tasse de thé comme disent nos amis anglo-saxons pour qui le gaz et les huiles de schiste sont une bénédiction.

Nous sommes surpris de trouver parmi eux les noms d'un ancien Ministre de l'industrie qui devrait savoir que le film GasLand n'est qu'une vaste imposture, truffée de mensonges et de contre-vérités et celui d'un ancien Ministre du budget dont la connaissance de l'état de nos finances devrait lui interdire de tourner le dos à la manne providentielle qui se présente à notre pays. On peut estimer à une centaine d'années, au taux actuel de la consommation annuelle française, les réserves de gaz de schiste dont nous disposons!

L'exposé des motifs laisse rêveur sur les connaissances de celui ou de ceux ou celles qui l'ont rédigé. En effet, le gaz naturel classique, c'est-à-dire le méthane, s'accumule dans des pièges structuraux et/ou stratigraphiques pour y former des gisements (on parle alors de gaz conventionnel) ou bien il imprègne la totalité de la roche sédimentaire qui le contient, laquelle est à la fois « roche mère » et « roche magasin encore appelée roche réservoir ». Cette dernière est un ancien fond marin ou lacustre, une vase, qui s'est enfoui au cours des temps géologiques pour donner naissance à une roche microporeuse et imperméable (c'est-à-dire dont les pores de taille millimétrique ne communiquent pas entre eux). Elle est très riche en matière organique qui résulte de la décomposition des squelettes de poissons et de mollusques et de débris végétaux et, selon la position des dépôts dans le bassin (Bassin de Paris, bassin d'Aquitaine, Sillon Rhodanien, Fossé Rhéna), cette matière donnera naissance à du gaz de schiste ou des huiles de schiste. On parle alors d'hydrocarbures non conventionnels. Il est donc nécessaire pour récupérer ces hydrocarbures de fissurer la roche à l'aide d'eau sous pression, chargée de sable ou de microbilles de céramique, pour faire communiquer ces pores entre eux et maintenir les fissures ouvertes. Les fissures obtenues mesurent, en moyenne, entre 1 mètre et 150 mètres de longueur et ne communiquent aucunement avec les nappes phréatiques qui, elles, sont situées à 2000 m, voire 3 et 4000 m au dessus d'elles. L'opérateur étudie la position de ces fissures à l'aide de la microsismique. Le terme de fracturation hydraulique nous paraît impropre car les détracteurs du gaz de schiste n'hésitent pas à dire que la fracturation se fait à l'aide d'explosifs qui provoquent des affaissements du sol (sic). Certains parlent de taupinière et voient déjà leur maison disparaître. La Butte Montmartre est truffée de carrières de gypse et le Sacré Cœur est toujours là. De même les galeries de mine, dans le bassin houiller du Nord-Pas de Calais par exemple, ont rarement donné lieu à des affaissements de terrain, mais leur taille est sans commune mesure avec les fissures dont nous parlons.

Les produits chimiques (597 au total) cancérigènes dont se gausse Josh Fox sont abandonnés depuis quelques années au profit de produits issus de l'industrie agroalimentaire, tels des dérivés de l'agar-agar utilisés pour gélifier ice-creams et confitures. De toute façon, ils étaient utilisés en quantités infinitésimales ne dépassant pas 0,5% du volume injecté.

Il convient de noter que la boue de forage, quel que soit le type de forage, contient des produits chimiques dont le plus important est la baryte (Sulfate de baryum) destiné à l'alourdir et, dans les champs de pétrole, l'acide chlorhydrique est utilisé depuis une cinquantaine d'années pour augmenter la productivité d'un réservoir calcaire. En France comme aux Etats-Unis et dans de nombreux autres pays au monde, les sociétés de recherches pétrolières doivent tenir un registre de tous les produits utilisés en cours de forage.

A noter que les fonds marins recèlent vraisemblablement dans leurs profondeurs d'immenses bassins de schistes à gaz sous des épaisseurs d'eau assez conséquentes et probablement hors de portée économique de la technologie actuelle. Or les océans couvrent environ les 9 dixièmes de la surface du globe et la France possède le deuxième domaine maritime au monde. Il serait malvenu de vouloir interdire l'exploration et la production de gaz et d'huile de schistes sur le territoire national, ce qui ramènerait tôt ou tard la France à l'âge de pierre.

Dire que l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schistes ne sont ni sans conséquence pour notre environnement ni sans risque pour notre santé est non seulement faux mais ridicule. La pollution des eaux, de l'air et du sol dont fait état le film GasLand ont été étudiés et démontés par la Commission de Contrôle des Gisements d'Huile et de Gaz du Colorado dont le Président, Dave Neslin, a offert à Josh Fox de le rencontrer, en Juin 2010, avant que le film GasLand ne soit projeté sur HBO mais Fox a refusé.

Dire que les conséquences environnementales sont extrêmement néfastes relève de l'affabulation. L'EPA (l'agence américaine de protection de l'environnement) a réfuté point par point toutes les affirmations de Josh Fox. Il serait trop long de les énumérer ici et nous tenons les preuves à votre disposition. En fait, nous vous suggérons d'auditionner l'un de nos adhérents qui s'est spécialisé depuis une quinzaine d'années dans les problèmes de gaz de schiste et pourra répondre aux questions que vous vous posez. La réunion pourrait avoir lieu dans les locaux de l'Assemblée Nationale ou dans ceux de l'UMP, à votre convenance, mais avant que l'irréparable ne soit commis.

Quant à dire que la technique de fracturation hydraulique présente un double inconvénient, celui de défigurer les paysages et de faire courir un risque aux nappes phréatiques, aux cultures et aux vignes (sic), il n'est guère possible d'y répondre avant d'avoir calculé l'âge du maître foreur d'après la hauteur de son derrick !!!

Soyons sérieux. Quelques 6 000 forages ont été effectués en France dont 3 800 se trouvent dans le Bassin de Paris (soit environ 1 500 wildcats, ou forages d'exploration, qui ont découvert quelques 55 champs de pétrole et 1 champ de gaz au cours des années 50, quand beaucoup d'entre vous n'étaient pas encore nés, et 2 300 puits de développement).

A notre connaissance, il n'y a jamais eu de nappes phréatiques contaminées pour la simple raison qu'elles ont toutes été tubées (c'est-à-dire qu'un cuvelage en acier a été

cimenté au dessous de l'aquifère principal, en l'occurrence le calcaire de Champigny qui alimente le Melunais et la région parisienne en eau potable). Les vignes n'ont pas souffert que nous sachions et les champagnes de l'est du Bassin de Paris ne doivent rien au champ de gaz de Trois Fontaines découvert par COPAREX (devenu Lundin) dans les années 50 et toujours en production.

La fréquentation touristique n'a pas baissé avec quelques 12 millions de visiteurs par an (à un ou deux millions près) Disneyland et la cathédrale de Reims sont toujours des destinations de choix.

En matière de pollution de nappes phréatiques, nous attirons votre attention sur le fait qu'en France, chaque année, 35 milliards de litres d'eau sont utilisés pour laver des voitures, rames de wagons, aéronefs... etc et que si une grande partie de cette eau est récupérée et traitée, plusieurs milliards de litres chargés de détergent percolent dans le sol et se mélangent aux nappes phréatiques superficielles.

Quant à défigurer le paysage avec des tours de forages (derricks), nous noterons que, pour développer un champ d'hydrocarbures conventionnels, il convient d'effectuer un forage vertical tous les 500 m puis tous les 250 m au fur et à mesure de l'épuisement du champ (soit une cinquantaine de puits par champ) tandis qu'avec l'allongement des forages horizontaux (technique que l'on a développée en France depuis de très nombreuses années) on implante un forage tous les 2500 m et bientôt ce sera tous les 5000 m. Enfin, de tous les états américains, le Texas, avec ses 2 500 000 forages et ses 30 000 forages annuels, est une destination appréciée des Français.

Heureusement que Grenelle n'était qu'une banlieue lointaine lorsque nos aînés ont remplacé la traction hippomobile par la traction ferroviaire avec ses escarilles qui devaient rôtir les épis de maïs sur pied, avant de devenir la première ceinture de Paris lorsque Blériot a traversé la Manche puis un quartier de blanchisseries lorsqu'à son tour Lindbergh a traversé l'Atlantique...et qu'heureusement le sacro-saint principe de précaution n'avait pas encore vu le jour.

Votre rôle d'élus est d'informer la population que des spécialistes de l'agit-prop ont affolée, alors que la lutte contre les OGM s'essouffait (s'est on jamais demandé qui finançait le mouvement ?) et plutôt que d'aboyer avec les loups vous feriez mieux de demander une modification des Règlements d'application du Code Minier visant à une meilleure répartition de la rente minière. En ces temps de régionalisation, il nous paraîtrait normal d'augmenter la redevance versée aux départements et aux communes et de rémunérer les propriétaires du sol pour l'affouillement de leur sous-sol.

Le Gouvernement s'est doté d'un comité d'investigation sur le gaz de schiste composé de quatre Ingénieurs Généraux (Mines et Ponts) et votre Assemblée a confié à Messieurs François-Michel Gonnot et Philippe Martin une mission d'étude sur le sujet. Ne serait-il pas plus sage d'attendre leurs conclusions avant de prendre une décision lourde de conséquence et dont la paternité vous sera un jour reprochée ?

Nous réitérons notre proposition de mettre à votre disposition l'un de nos adhérents et, dans l'attente de votre réponse nous vous prions de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de notre meilleure considération.

Le président
Jacques Sallibartant

Le vice-président
Jean-Claude Rémondet

